



Monsieur Stéphane DERLINCOURT  
Directeur DF Combi-Express  
24, rue de Villeneuve  
92583 CLICHY LA GARENNE CEDEX

A St Denis, le Lundi 18 Décembre 2017,

**Objet : Préavis de Grève.**

Monsieur le Directeur,

À la suite de la DCI du 07 Décembre 2017 et de la Réunion de Concertation du 11 Décembre 2017 qui n'ont apporté aucune réponse satisfaisante aux revendications exprimées par SUD-Rail, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, la **Fédération SUD-Rail dépose un préavis de grève qui débutera le 24 Décembre 2017 à 00h00 et prendra fin le 24 Février 2018 à 00h00.**

Ce préavis couvre l'ensemble des salariés de la Direction FRET Combi-Express.  
Le préavis couvre également tous ceux susceptibles de les remplacer pendant la période de grève.

Dans la continuité de la démarche de concertation immédiate,  
Ce préavis est motivé par :

- ***Problème d'adéquation de charge réel avec l'effectif réalisé sur site,***
- ***Problème de Grille du 121C (cohérence avec charge pondéré),***
- ***Problème d'augmentation des décades de 6 de plus en plus nombreuses,***
- ***Problème de respect des relèves à CSS en lieu et place de DPY,***
- ***Problème d'augmentation des taxis en Roulement,***
- ***Problème de d cerclés imposes en grille (de plus en plus nombreux),***
- ***Problème d'augmentation des CA refusés,***
- ***Problème d'augmentation des journées montées au cordeau,***
- ***Problème de RHR réduits dans le 121C de CSS (non réglementaire),***
- ***Problème d'augmentation des tournées en 1/2 tour,***
- ***Problème de restauration lors des RHR à AVI,***

Dans l'attente d'être reçus, si la direction souhaite négocier dans le cadre de ces revendications, nous restons à votre entière disposition pendant l'ensemble de la durée du préavis.

Veuillez recevoir monsieur le directeur, nos salutations syndicales.

**P/ la Fédération SUD-Rail :**

M.TRIBOULIN Patrick

*TRIBOULIN Patrick*